



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026**

**DÉLIBÉRATION N°26-04-01 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

Date de convocation : 18 septembre 2026

Date d'affichage : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, sous la présidence de madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

MM. MATHARAN Sophie, KEBE Hussen, GARRAUD Marianne, GIRARD Nicolas, EVRARD Emilie, DE LOS BUEIS Olivier, RAFFIER Natacha, CRAFFK Pascal, BRASSAC Leslie, TOUSSAINT Catherine, HOUEIX Pascal, GARDES Véronique, COSTIL Xavier, PERROT Laurence, JULLIARD Karine, DUMORTIER Michel, CRUSOE Stéphane, CROUZET Jessica, DEMATONS Romy, BEULZ Noé, MAITRE Eric jusqu'au point n°9, CAUVIN Guillaume, FOLLMER Olivier, BELLO Rita, RAMIREZ Alexandra, GUETTOUCHE Atika, MONTMARTRE Jean-François, BOUSLAM Maryeme.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

M. LOGBO Elvis avait donné pouvoir à M. KEBE Hussen.

M. MAITRE Eric avait donné pouvoir à M. FOLLMER Olivier à partir du point n°10

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Nicolas GIRARD a été désigné secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N° 26-04-01 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code la commande publique,

Vu la délibération N°26-02-04 du 9 avril 2026 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres faisant suite au renouvellement du conseil municipal,

Considérant que des irrégularités ont été constatées sur la délibération n°26-02-04 du 9 avril 2026, après examen du contrôle de légalité,

Considérant que pour éviter toute fragilité relative aux marchés qui seraient attribués par la CAO, la Préfecture demande de procéder à nouveau à l'élection des membres de cette commission,

Considérant que trois listes ont été déposées,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Nicolas GIRARD, 3^{ème} adjoint au Maire, et sur proposition de madame la Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé à l'élection à bulletins secrets,

sont élus :

Membres titulaires : Nicolas Girard, Marianne Garraud, Pascal Craffk, Natacha RAFFIER, Guillaume Cauvin,

Membres suppléants : Pascal Houeix, Catherine Toussaint, Xavier Costil, Karine Julliard Olivier Follmer

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le

Signé le mardi 29 septembre 2026

Sophie MATHARAN

Maire de Courdimanche



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.telerecours.fr>

